



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

CONSEIL D'ORIENTATION

du 19 octobre 2015

COMPTE RENDU

Le Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéfan LOLLIVIER, le lundi 19 octobre à 09h30 dans les locaux de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

Étaient présents :

- Monsieur **Stéfan LOLLIVIER**, Inspecteur général de l'INSEE, président du COR.
 - Maître **Dominique ATTIAS**, avocate au barreau de Paris, désignée sur proposition du Conseil national des Barreaux.
 - Monsieur **François HAUT**, maître de conférences, désigné sur proposition du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.
 - Monsieur **Fabrice MURAT**, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, représentant Catherine MOISAN, désignée par le ministre chargé de l'Éducation.
 - Madame **Brigitte BACCAINI**, Sous-directrice de l'Observation et des analyses statistiques, commissariat général à l'égalité des territoires du comité interministériel à la Ville, représentant Raphaël LE MEHAUTE, désigné par le ministre chargé de la Ville.
 - Monsieur **Patrick HEFNER**, conseiller judiciaire au cabinet de directeur général de la police nationale, représentant monsieur le préfet Jean-Marc FALCONE, directeur général de la police nationale, ministère de l'Intérieur.
 - Monsieur **Olivier CHATELAIN**, Chef de la mission du pilotage et de la performance, représentant le général Denis FAVIER, directeur général de la gendarmerie nationale, ministère de l'Intérieur.
- ...

19 OCTOBRE 2015

COMPTE-RENDU

- Madame **Caroline NISAND**, adjointe au directeur des affaires criminelles et des grâces, représentant monsieur Robert GELLI, directeur des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice.
- Madame **Angélique HAZARD**, Chargée d'études statistiques au Bureau des statistiques et des études (Me 5), représentant madame Isabelle GORCE, directrice de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice.
- Monsieur **Luc-Henry CHOQUET**, responsable Pôle Recherche, représentant madame Catherine SULTAN, directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ministère de la Justice.
- Monsieur **Jean-Michel PILLON**, Chef du bureau Lutte contre la Fraude, représentant madame Hélène CROCQUEVIEILLE, directrice générale des douanes et des droits indirects, ministère de l'Économie et des finances.
- Monsieur **Benjamin CAMUS**, Chargé de la Sous-Direction des Statistiques et Études, représentant monsieur Éric LUCAS, secrétaire général du ministère de la Justice.
- Madame **Christine SAPET-REVERDY**, Inspectrice pédagogique à l'Académie de Lyon, représentant Madame Françoise MOULIN-CIVIL, Rectrice de l'Académie de Lyon désignée par le ministre chargé de l'Éducation.
- Madame **Isabelle GALLY**, Cheffe du département sécurité dans les transports, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, désignée par le ministre chargé des Transports.
- Monsieur **Jérôme ACCARDO**, chef du département des ressources et conditions de vie des ménages, représentant monsieur Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques.
- Monsieur **François CLANCHE**, Chef du Service Statistique ministériel de la sécurité intérieure, ministère de l'Intérieur.
- Monsieur **Cédric PAULIN**, Conseil national des activités privées de sécurité.
- Monsieur **Christophe SOULLEZ**, Chef de l'ONDRP.
- Monsieur **Cyrille SCHOTT**, Directeur de l'INHESJ.

Les autres membres du COR ont été excusés.

INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DU COR

Stéfan LOLLIVIER accueille les participants et ouvre la séance en évoquant la parution le 1^{er} octobre 2015 du décret du Premier ministre n° 2015-1213 relatif à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

Ce décret a entre autres pour objet de modifier les missions et le fonctionnement de l'ONDRP ainsi que la composition de son conseil d'orientation. De nouveaux membres du conseil d'orientation seront nommés et la nouvelle configuration sera mise en œuvre dans le premier semestre 2016.

L'indépendance des analyses produites par l'ONDRP s'en trouve renforcée. L'Observatoire s'attachera également à coordonner les statistiques de la filière pénales en lien avec les statistiques provenant des différents ministères.

Cyrille SCHOTT précise que le décret consolide les missions de l'ONDRP, et confirme le renforcement de l'indépendance de l'ONDRP. Trois points importants sont soulevés, d'abord l'ONDRP est maintenu au sein de l'INHESJ, ensuite le chef de l'ONDRP sera désormais nommé par le directeur après avis du conseil d'orientation, et enfin l'ouverture vers l'international est confortée avec la présence de deux personnalités étrangères parmi les représentants des universités et des chercheurs, plus nombreux dans la nouvelle mouture du COR.

Cyrille SCHOTT, évoque également l'enquête de victimation, qui reste sous la maîtrise d'ouvrage de l'ONDRP et de l'INSEE, à laquelle sera désormais associé le SSM-SI.

Le nouveau décret établit en outre la constitution d'un comité scientifique de l'INHESJ à 12 membres. La création d'une agence comptable commune à l'INHESJ et à l'IHEDN apparaît également comme un élément structurel important.

Stéfan LOLLIVIER évoque un courrier qu'il a adressé au secrétariat général du ministère de la Justice afin de l'interpeller sur la nécessité pour son ministère de diffuser des données et les commentaires associés à date fixe, avec établissement d'un calendrier de publication, à l'image du fonctionnement actuel de nombreux services statistiques ministériels ou de l'INSEE. Une publication trimestrielle d'information sur le parcours pénal des auteurs ou des différents types de poursuites engagées ou des peines prononcées serait fort à propos. Une copie de ce courrier a été adressé à la direction des affaires criminelles et des grâces.

Benjamin CAMUS annonce que les données sont publiées annuellement, mais que déterminer une échéance de publication trimestrielle serait techniquement possible.

Caroline NISAND n'avait pas connaissance de ce courrier. Elle ne voit aucun inconvénient à coopérer à l'élaboration de ces statistiques, mais relève que le projet consiste au mélange d'éléments très différents qui n'ont entre eux aucune corrélation, ce qui demandera une véritable adaptation des services.

Stéfan LOLLIVIER précise qu'il reste ouvert à toute proposition de la sous-direction des statistiques et des études du ministère de la Justice, dès lors que les délais de publication sont raisonnables.

Dominique ATTIAS relève que la distinction entre mineurs et majeurs dans le taux de réponse pénale peut-être un élément très intéressant.

Stéfan LOLLIVIER confirme que c'est le sens de la demande que d'obtenir de telles nuances.

Cyrille SCHOTT se réjouit de la saisine du secrétariat général du ministère de la Justice, qui encourage la transparence des données issues de la chancellerie. Cela renvoie aux missions et au titre même de l'ONDRP, qui doit être en mesure d'appréhender la filière pénale.

Stéfan LOLLIVIER évoque ensuite une réunion à venir devant le Conseil national de l'information statistique (CNIS) le 24 novembre prochain. Le maintien de l'enquête de victimation menée par l'INSEE et l'ONDRP sera abordé, ainsi que la fréquence idéale de passation. Le président du COR sollicitera au nom du Conseil le maintien annuel de l'enquête, qui produit des données nécessaires au bon déroulement du débat démocratique.

Le président du COR annonce qu'il assistera avec François CLANCHÉ à une réunion à la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA) pour aborder la mobilisation des forces de l'ordre sur la question des actes et injures racistes, ce qui devrait permettre de publier des travaux d'études.

François CLANCHÉ ajoute que le dénombrement par nature d'infractions pourra se faire pour chaque trimestre auprès des commissariats de police et des brigades territoriales de gendarmerie. Une fois de plus, la statistique publiée ne saurait être parfaite, il s'agira d'une tendance sur les actes ayant comme mobile l'origine ou la religion de la victime. Des contacts avec le ministère de la Justice seront pris afin de déterminer les suites des traitements des dossiers.

Dominique ATTIAS rappelle que certaines procédures établies pour rébellion ou injures feraient suite à des contrôles d'identité de mineurs réalisés en fonction de l'origine de certains d'entre eux, contrôles dits « au faciès ». À ce titre, une enquête de victimation est nécessaire pour connaître la réalité de la délinquance, mais aussi pour connaître les liens des interrogés avec la police.

Cyril RIZK précise que le questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » intègre déjà des éléments pour la perception de l'action des forces de l'ordre, et que des participants de 14 à 18 ans font partie des personnes sondées.

Stéfan LOLLIVIER évoque ensuite une enquête quantitative portant sur les violences subies par les femmes et par les hommes, baptisée Virage. Elle est menée par l'INED, et les premiers résultats pour la France métropolitaine seront connus en fin d'année 2016.

POINT SUR LES TRAVAUX DU SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (SSM-SI),

« CORRECTIONS DES RUPTURES STATISTIQUES »

PAR FRANÇOIS CLANCHÉ

François CLANCHÉ détaille les corrections des ruptures techniques liées au mode de collecte des statistiques des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales, et le travail de réropolation effectué sur la première génération de statistique, pour plusieurs catégories telles que les vols, les coups et blessures volontaires et les cambriolages de logements (*Interstat Conjoncture n° 1*). La seconde génération d'indicateurs permettra d'améliorer la réropolation et occasionnera un gain de temps dans le traitement.

Stéfan LOLLIVIER salue le travail effectué par le SSM-SI, et rappelle les contraintes humaines (arbitrage) et techniques étant donné que ce travail ne porte pas sur l'ensemble des séries statistiques. De plus la période d'étude étant très courte, les résultats ne peuvent donc pas être publiés en l'état. Enfin, la matière analysée étant la délinquance enregistrée qui ne couvre pas à elle seule le spectre entier de la délinquance, les résultats ainsi présentés sont alors à manipuler avec précaution.

Le président du conseil d'orientation précise que l'ONDRP s'exprimera sur les publications du SSM-SI, l'interprétation des chiffres donnés pourra être différente, cependant ces divergences ne seront pas prétextes à la polémique. Dominique ATTIAS ajoute qu'une vision à long terme est en effet très importante, et permet d'affiner l'interprétation des faits signalés.

François CLANCHÉ confirme que vu le nombre d'indicateurs restreint, l'œuvre n'est pas achevée. Cependant la publication « Conjoncture » permet d'ores et déjà la mise à disposition de données avec une focale d'évolution, ce qui n'empêchera pas le sujet d'être abordé sur le long terme.

Christophe SOULLEZ rappelle que ces travaux se basent sur l'état 4001 et qu'en l'absence de nouveaux indicateurs, les limites connues ne seront pas levées, et ce malgré le travail de redressement réalisé.

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ONDRP

Christophe SOULLEZ souligne les modifications apportées à la ligne éditoriale des publications, dans un souci de clarté et de lisibilité du produit fini (notamment dans les formats courts de 2 et 4 pages). Les études seront publiées sous quatre collections « *Flash Crim* », « *La Note de l'ONDRP* », « *Repères* » et « *Grand Angle* ». Il remercie la cellule l'infographie de l'INHESJ pour le travail accompli afin de rendre les publications plus attractives.

Christophe SOULLEZ évoque ensuite la conférence de presse qui se tiendra le 13 novembre pour la publication du rapport annuel 2015. Lors de cet événement, les résultats de l'enquête de victimation seront présentés, et deux plaquettes présentant les chiffres clés sous forme d'infographie seront distribués.

Le rapport annuel est moins volumineux que par le passé, du fait de contributions non reçues, et de données impactées par des ruptures importantes, notamment en ce qui concerne les atteintes au personnel de la police nationale. À ce titre, un groupe de travail va être mis en place afin d'engager une réflexion commune pour harmoniser les différentes nomenclatures se rapportant aux blessures ou violences survenues tandis que les agents exerçaient leur métier. Enfin la réflexion pourrait se poursuivre sur une idée d'uniformisation des bases de données.

Stéfan LOLLIVIER ajoute que la nouvelle ligne éditoriale adoptée est un progrès, et approuve le travail accompli pour les publications à venir (deux projets de « *Grand Angle* » à la fois sur les viols à Paris et sur les infractions à la législation sur les produits stupéfiants).

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE « LES PRÉDICTEURS DE L'HOMICIDE AU NIVEAU LOCAL : ÉTUDE COMPARATIVE DU TAUX D'HOMICIDE ENTRE LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS »

PAR HUGO D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Il s'agit des travaux présentés lors de la 5^e conférence de l'*European society of criminology*, dite *Eurocrim*, s'étant tenue à Porto en septembre 2015.

Les auteurs de ces travaux ont ensuite répondu à diverses questions sur la méthodologie employée et diverses autres interrogations.

PROCESSUS DE CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DES ATTEINTES À LA SÉCURITÉ PRIVÉE,

PAR CÉDRIC PAULIN DU CNAPS
ET MARIE CLAIS DE L'ONDRP

Cédric PAULIN détaille la mise en place du système de comptabilisation des agressions envers les agents privés de sécurité. Ce travail avait été initié en 2012, avec la DISP qui comptabilisait ces atteintes à partir des « alertes Google ». Puis la méthodologie a évolué vers un formulaire en ligne à remplir lors de chaque incident, élaboré par l'ONDRP.

Marie CLAIS précise que le formulaire a été présenté au CNAPS dans une première forme, et qu'il est aujourd'hui validé par le conseil d'administration du CNAPS. Exhaustif, il permet aux utilisateurs (services RH) d'exporter les fiches des événements après validation des informations.

Le dispositif sera diffusé à toutes les branches des métiers de la sécurité privée par l'intermédiaire d'une plaquette de présentation. Il permettra à l'ONDRP de disposer de données fiables concernant les atteintes dont sont victimes ces professionnels afin de produire des études sur le sujet.

Stéfan LOLLIVIER salue le travail réalisé, dont les résultats seront intéressants.

Caroline NISAND s'interroge sur la distinction dans le formulaire des agressions ayant entraîné ou non une interruption totale de travail, d'autant que la définition légale d'une ITT qui doit nécessairement être connue du répondant.

Cédric PAULIN affirme que ce point, comme un certain nombre d'autres éléments, sera débattu dans des réunions à venir, destinées à affiner le formulaire.

François CLANCHÉ évoque son intérêt pour le projet, car les professions du domaine de la sécurité privée comptent parmi les plus exposées aux violences, les atteintes relevées contre ses personnels sont nombreuses.

Cyrille SCHOTT estime qu'il faut éviter que se constituent trop d'observatoires dans ce domaine, pour ne pas multiplier les chiffres. L'ONDRP est au cœur du projet, et le travail engagé, réalisé en collaboration étroite avec le CNAPS, permettra d'obtenir des statistiques indépendantes. Le ministère de l'Intérieur sera bien sûr associé à la mise en place de ce formulaire.

Olivier CHATELAIN souligne l'intérêt de disposer de nomenclatures liées aux professions, cette classification apparaît en effet souvent, à l'heure actuelle, comme un obstacle au suivi statistique.

* * *